

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2835

21 novembre 2011

SOMMAIRE

Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	136034	ProLogis European Finance IV S.à.r.l. ...	136046
AmTrust Re Delta	136034	ProLogis European Finance IX S.à r.l. ...	136050
C.L Transports	136063	ProLogis European Finance S.à r.l.	136057
Hôtel de Foetz S.A.	136037	ProLogis European Finance VII S.à.r.l. ...	136069
Iberian Opportunities Fund	136045	ProLogis European Finance VI S.à r.l. ...	136064
IH International S.A.	136045	ProLogis European Finance XI S.à.r.l. ...	136074
IH International S.A.	136046	ProLogis France CVIII S.à r.l.	136074
Immo du Nord S.A.	136050	ProLogis France CX S.à r.l.	136064
ImmoPromo du Nord	136037	ProLogis France III Sàrl	136057
Industrial Solutions	136037	ProLogis France IV S.à r.l.	136057
Intels Group S.A.	136050	ProLogis France LIII S.à r.l.	136050
Interalu Luxembourg S.A.	136055	ProLogis France VI S.à r.l.	136057
International Distributors S.A.	136055	ProLogis France XCIII S.à r.l.	136074
INTRAPAR S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	136056	ProLogis France XCII S.à r.l.	136074
INTRAPAR S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	136056	ProLogis France XCIV S.à r.l.	136074
IQUAT-International Information Indus- try Investments Holding S.A.	136056	ProLogis France XIII S.à r.l.	136050
Ivy Luxco II S.à r.l.	136045	ProLogis France XI S.à.r.l.	136057
Ivy Luxco I S.à r.l.	136037	ProLogis France XLVIII S.à r.l.	136050
Jardinier-Paysagiste Lemmer S.à r.l.	136063	ProLogis France XLVII S.à r.l.	136069
Josy Welter Bertrange S.à.r.l.	136056	ProLogis France XLVI S.à r.l.	136074
Josy Welter S.à r.l.	136068	ProLogis France X S.à r.l.	136057
Knauf Restaurants s.à r.l.	136068	ProLogis France XVIII S.à r.l.	136038
Laboratoire Schaack S.à r.l.	136073	ProLogis France XVII S.à r.l.	136038
Leman Properties S.à r.l.	136073	ProLogis France XV S.à.r.l.	136038
Les Portes du Terroir S.à r.l.	136073	ProLogis France XXIII S.à.r.l.	136038
Limited Brands International S.à r.l.	136068	ProLogis France XXIV, S.à r.l.	136046
Limited Brands International S.à r.l.	136073	ProLogis France XXVIII S.à.r.l.	136038
Limited Brands International S.à r.l.	136069	ProLogis France XXV S.à.r.l.	136038
ProLogis European Finance II S.à.r.l.	136038	ProLogis France XXXVII S.à r.l.	136064
		ProLogis France XXXVI S.à r.l.	136038
		Threadneedle (Lux)	136080

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 25.267.

AmTrust Re Delta, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 57.459.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, with professional address in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, acting as attorney empowered to represent the Board of Directors of AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG), a public limited company (Société anonyme), with registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 25267 (the «Absorbing Company»), incorporated under the denomination COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES S.A., by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Mersch, on December 10th 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 80 of April 2nd 1987, and whose articles of incorporation have been changed several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on September 15th 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2296 of September 28th 2011, by virtue of a power of attorney granted by resolution of the board meeting of the Absorbing Company dated June 20th, 2011. A copy of the minutes of the board meeting, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons representing the Absorbing Company and by the notary, will remain attached to the present deed.

2) Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, with professional address in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, acting as attorney empowered to represent the Board of Directors of AmTrust Re Delta, a public limited company (Société anonyme), with registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 57459, incorporated by the undersigned notary, then residing in Luxembourg-Eich, on December 18th 1996, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 145 on March 25th 1997,

by virtue of a power of attorney granted by resolution of the board meeting of the Absorbing Company dated June 20th, 2011.

A copy of the minutes of the board meeting, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons representing the Absorbing Company and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person has requested the undersigned notary to state as follows:

Agenda

1. Acknowledgment that all conditions of the merger of the Company AmTrust Re 2007 (LUXEMBOURG), a public limited company (“société anonyme”), having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 25267 (the “Absorbing Company”) and the absorbed company AmTrust Re Delta, a public limited company, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 57459, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as (“the Absorbed Company”) are met.

2. Acknowledgment of the effect of the merger pursuant to which the Absorbed Company is merged into the Absorbing Company by contribution of all of its assets and liabilities to the Absorbing Company without any restriction or limitation.

3. Acknowledgement that as a result, the Absorbed Company shall cease to exist by dissolution without liquidation and its shares are cancelled.

4. Discharge to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Absorbed Company.

5. Determination of the place of safekeeping of the accounting books and documents of the Absorbed Company.

6. Miscellaneous.

After deliberation, the extraordinary general meeting acknowledges and unanimously adopts the following resolutions:

I. The meeting acknowledges that:

1. The Absorbing Company holds one hundred per cent (100%) of the shares of the Absorbed Company.

2. The boards of directors of the Absorbed Company and of the Absorbing Company (together the “Merging Companies”) have adopted a merger project on September 15th 2011, which has been published pursuant to article 262 of

the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2296 September 28th 2011.

3. The documents, provided for by article 267, paragraph 1, a) and b) of the Law (i.e. the merger project, the management report of the board of directors and the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years), have been at the disposal of the shareholders of the Merging Companies at their registered office one month prior to the date of this meeting.

4. No objections to the merger have been received between the date of publication of the merger project and the date of this meeting.

5. The board of directors of the Absorbing Company has acknowledged the effect of the merger.

6. The merger takes effect from today's date with accounting effect from April 1st 2011.

7. The Absorbed Company is merged by contribution of all its assets and liabilities into the Absorbing Company without any restriction or limitation.

8. As a result of the merger, as from the date of the present meeting, the Company ceases to exist by dissolution without liquidation and all its shares are cancelled.

II. The meeting further resolves that:

1 Full and complete discharge is granted to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Absorbed Company for the proper performance of their duties until the date of the present meeting.

2. The accounting books and documents of the Absorbed Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbing Company.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) LCC, the undersigned notary (i) declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Absorbing Company in order to render the merger effective; (ii) confirms that the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company will be effective as at the date of publication of the present meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 25267, constituée sous la dénomination de COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 80 du 2 avril 1987, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2296 du 28 septembre 2011,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 20 juin 2011, dont une copie, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2) Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "AmTrust Re Delta", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 57459, constituée suivant acte du soussigné, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145 du 25 mars 1997,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 20 juin 2011, dont une copie, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Ordre du jour

1. Constat que toutes les conditions de la fusion par absorption par la Société AmTrust Re 2007 (LUXEMBOURG), une société anonyme, avec siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25267 (la "Société Absorbante") de la société AmTrust Re Delta, une société anonyme de droit luxembourgeois (immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57459) ayant son siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme société absorbée (la «Société Absorbée») sont réunies.

2. Constat de l'effet de la fusion par laquelle la Société Absorbée est absorbée par la Société Absorbante moyennant transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

3. Constat que le résultat en est que la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation et que ses actions sont annulées.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société Absorbée.

5. Détermination de l'endroit de conservation des livres et documents de la Société Absorbée.

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire constate et adopte unanimement les résolutions suivantes:

I. L'assemblée constate que:

1. La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée.

2. Le conseil d'administration de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (ensemble les "Sociétés Fusionnantes") ont adopté un projet de fusion en date du 15 septembre 2011, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2296 le 28 septembre 2011.

3. Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a) et b) de la Loi (c.à d. le projet de fusion, les rapports de gestion et les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.

4. Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de cette assemblée.

5. Le conseil d'administration de la Société Absorbante a constaté l'effet de la fusion.

6. La fusion prend effet à la date d'aujourd'hui avec effet comptable au 1^{er} avril 2011.

7. La Société Absorbée est absorbée avec apport de tous ses actifs et passifs par la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

8. Comme conséquence à la fusion, la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation à partir de la date de la présente assemblée et toutes leurs actions sont annulées.

II. L'assemblée décide encore:

1. D'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

2. Que les documents et pièces comptables relatifs à la Société Absorbée resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société Absorbante afin de rendre la fusion valable, (ii) confirme que la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée prendra effet à la date de publication de la présente assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée aussitôt.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50294. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156968/175.

(110182113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Hôtel de Foetz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.069.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011141587/11.

(110164225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

ImmoPromo du Nord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011141588/11.

(110163752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

Les comptes consolidés au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ivy Luxco I Sarl

Signature

Référence de publication: 2011141592/11.

(110164335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Industrial Solutions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011141589/13.

(110164187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

ProLogis European Finance II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.445.

ProLogis France XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.782.

ProLogis France XXVIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.002.

ProLogis France XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.839.

ProLogis France XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.840.

ProLogis France XXIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.123.

ProLogis France XXV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.275.

ProLogis France XXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.197.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

In the year two-thousand and eleven, on the eleventh day of November,
before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, manager, residing in Luxembourg,
acting as manager on behalf of ProLogis European Finance II S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.445 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 7 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 64 of 30 January 2001, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XV S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.782 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 25 November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 68 of 20 January 2000, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 1",

(3) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XXVIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.002 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 22 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 422 of 8 June 2001, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 2",

(4) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XVII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.839 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 1 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 480 of 6 July 2000, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 3",

(5) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XVIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.840 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 1 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 480 of 6 July 2000, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 4",

(6) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XXIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.123 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 29 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 214 of 21 March 2001, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 5",

(7) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XXV S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.275 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 12 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 252 of 9 April 2001, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 6",

(8) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XXXVI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.197 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 19 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 572 of 12 April 2002, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 7", together with the Absorbed Company 1, the Absorbed Company 2, the Absorbed Company 3, the Absorbed Company 4, the Absorbed Company 5 and the Absorbed Company 6

referred to as the "Absorbed Companies" and together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies",

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

1. ProLogis European Finance II S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of ProLogis European Finance II S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.445.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

2. ProLogis France XV S.à r.l. The Absorbed Company 1 exists under the name of, ProLogis France XV S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.782.

The subscribed capital of the Absorbed Company 1 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

3. ProLogis France XXVIII S.à r.l. The Absorbed Company 2 exists under the name of, ProLogis France XXVIII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.002.

The subscribed capital of the Absorbed Company 2 is set at EUR 700,000.- represented by 7000 shares with a nominal value of EUR 100.- each, which are fully paid up.

4. ProLogis France XVII S.à r.l. The Absorbed Company 3 exists under the name of, ProLogis France XVII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.839.

The subscribed capital of the Absorbed Company 3 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

5. ProLogis France XVIII S.à r.l. The Absorbed Company 4 exists under the name of, ProLogis France XVIII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.840.

The subscribed capital of the Absorbed Company 4 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

6. ProLogis France XXIII S.à r.l. The Absorbed Company 5 exists under the name of, ProLogis France XXIII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.123.

The subscribed capital of the Absorbed Company 5 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

7. ProLogis France XXV S.à r.l. The Absorbed Company 6 exists under the name of, ProLogis France XXV S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.275.

The subscribed capital of the Absorbed Company 6 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

8. ProLogis France XXXVI S.à r.l. The Absorbed Company 7 exists under the name of, ProLogis France XXXVI S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.197.

The subscribed capital of the Absorbed Company 7 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

9. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb each of the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in Section XIV, Sub-Section III, namely the Articles 278 to 283, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

10. Effective Date of the Merger - Accounting Date. The Merger will be realized internally on the day the undersigned notary certifies at the request of the Merging Companies that the conditions of Article 279 of the Law are fulfilled (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

From an accounting perspective, the Merger will be considered as accomplished with effect as of 1st December 2011, date from which the accounting operations of each of the Absorbed Companies will be assumed for the account of the Absorbing Company.

11. Financial Accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The annual accounts of each of the Absorbed Companies for the last three years have been approved by the respective shareholder of the Absorbed Companies and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

In compliance with Article 267, paragraph 1 of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies agreed unanimously to waive the requirement of preparing interim accounts of the Merging Companies.

12. Assets and Liabilities contributed. Pursuant to the Merger, each of the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their respective assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

13. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such publications as are prescribed by Article 273 of the Law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of each of the Absorbed Companies in accordance with Article 274 of the Law.

14. Convertible instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible bonds or other convertible financial instruments.

15. Special advantages. No special advantages will be attributed to the members of the boards of managers of each of the Merging Companies nor to any other party involved in the Merger.

16. Consultation of documentation. All the shareholders of each of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of each of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts as well as the management reports on such accounts of each of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

17. General meeting of the shareholder of the Absorbing Company. In compliance with the provisions of Article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholder of each of the Absorbed Companies be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that each of the Absorbed Companies is wholly owned by the Absorbing Company.

It is further noted that the shareholder of the Absorbing Company is entitled to require that a general meeting of shareholder of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

18. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of each of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

19. Corporate Records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of each of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

20. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

21. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately four thousand one hundred Euro (EUR 4,100).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their company name and registered office, the said persons signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, gérant, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.445 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 7 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 64 du 30 janvier 2001, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbante»,

(2) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.782 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 68 du 20 janvier 2000, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 1»,

(3) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XXVIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.002 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 422 du 8 juin 2001, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 2»,

(4) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XVII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.839 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 1 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 480 du 6 juillet 2000, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 3»,

(5) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XVIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.840 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 1 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 480 du 6 juillet 2000, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 4»,

(6) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XXIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.123 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 21 mars 2001, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 5»,

(7) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XXV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.275 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 252 du 9 avril 2001, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 6»,

(8) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XXXVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.197 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 12 avril 2002, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 7», collectivement avec la Société Absorbée 1, la Société Absorbée 2, la Société Absorbée 3, la Société Absorbée 4, la Société Absorbée 5 et la Société Absorbée 6 les «Sociétés Absorbées» et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. ProLogis European Finance II S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom ProLogis European Finance II S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.445.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune, toutes entièrement libérées.

2. ProLogis France XV S.à r.l. La Société Absorbée 1 existe sous le nom ProLogis France XV S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.782.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 1 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

3. ProLogis France XXVIII S.à r.l. La Société Absorbée 2 existe sous le nom ProLogis France XXVIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.002.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 2 est fixé à EUR 700.000,-, représenté par 7.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, toutes entièrement libérées.

4. ProLogis France XVII S.à r.l. La Société Absorbée 3 existe sous le nom ProLogis France XVII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.839.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 3 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

5. ProLogis France XVIII S.à r.l. La Société Absorbée 4 existe sous le nom ProLogis France XVIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.840.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 4 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

6. ProLogis France XXIII S.à r.l. La Société Absorbée 5 existe sous le nom ProLogis France XXIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.123.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 5 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

7. ProLogis France XXV S.à r.l. La Société Absorbée 6 existe sous le nom ProLogis France XXV S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.275.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 6 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

8. ProLogis France XXXVI S.à r.l. La Société Absorbée 7 existe sous le nom ProLogis France XXXVI S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.197.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 7 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

9. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber chacune des Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévue à la Section XIV, Sous-section III, notamment les Articles 278 à 283, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

10. Date de Prise d'Effet de la Fusion - Date Comptable. La Fusion sera réalisée en interne le jour auquel le notaire soussigné certifie sur requête des Sociétés Fusionnantes que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion a effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, la Fusion sera considérée réalisée avec effet au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

11. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de chacune des Sociétés Absorbées pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de chacune des Sociétés Absorbées et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En application de l'Article 267, paragraphe 1 de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont approuvé à l'unanimité de renoncer à l'exigence de préparer les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes.

12. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, chacune des Sociétés Absorbées, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif respectif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

13. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par l'Article 273 de la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de chacune des Sociétés Absorbées conformément à l'Article 274 de la Loi.

14. Instruments convertibles émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations convertibles ou autres instruments financiers convertibles.

15. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial ne sera attribué aux membres des conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

16. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

17. Assemblée générale de l'associé de la Société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Absorbées soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où chacune des Sociétés Absorbées est entièrement détenue par la Société Absorbante.

Part ailleurs l'associé de la Société Absorbante a le droit de requérir qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de sa réquisition.

18. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de chacune des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

19. Documents Sociaux de la Société Absorbée Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la loi.

20. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

21. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cent Euros (EUR 4.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs dénomination sociale et siège social, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. CASSELLS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50257. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011156175/398.

(110181712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Ivy Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.204.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ivy Luxco II Sarl

Signature

Référence de publication: 2011141593/11.

(110164336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Iberian Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.940.

Les comptes annuels au 15.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141594/9.

(110164369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011141596/11.

(110163693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011141597/11.

(110163694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

ProLogis European Finance IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 83.916.

ProLogis France XXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.124.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

In the year two-thousand and eleven, on the eleventh day of November,
before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, manager, residing in Luxembourg,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.916 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 18 September 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 236 of 12 February 2002, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XXIV S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.124 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 29 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 215 of 21 March 2001, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Companies" and together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies".

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposai (the "Joint Merger Proposal"):

1. ProLogis European Finance IV S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of ProLogis European Finance IV S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.916.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

2. ProLogis France XXIV S.à r.l. The Absorbed Companies exist under the name of, ProLogis France XXIV S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.124.

The subscribed capital of the Absorbed Companies is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

3. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb each of the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in Section XIV, Sub-Section III, namely the Articles 278 to 283, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

4. Effective Date of the Merger - Accounting Date. The Merger will be realized internally on the day the undersigned notary certifies at the request of the Merging Companies that the conditions of Article 279 of the Law are fulfilled (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

From an accounting perspective, the Merger will be considered as accomplished with effect as of 1st December 2011, date from which the accounting operations of each of the Absorbed Companies will be assumed for the account of the Absorbing Company.

5. Financial Accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The annual accounts of each of the Absorbed Companies for the last three years have been approved by the respective shareholder of the Absorbed Companies and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

In compliance with Article 267, paragraph 1 of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies agreed unanimously to waive the requirement of preparing interim accounts of the Merging Companies.

6. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, each of the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their respective assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

7. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such publications as are prescribed by Article 273 of the Law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of each of the Absorbed Companies in accordance with Article 274 of the Law.

8. Convertible instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible bonds or other convertible financial instruments.

9. Special advantages. No special advantages will be attributed to the members of the boards of managers of each of the Merging Companies nor to any other party involved in the Merger.

10. Consultation of documentation. All the shareholders of each of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of each of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts as well as the management reports on such accounts of each of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

11. General meeting of the shareholder of the Absorbing Company. In compliance with the provisions of Article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholder of each of the Absorbed Companies be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that each of the Absorbed Companies is wholly owned by the Absorbing Company.

It is further noted that the shareholder of the Absorbing Company is entitled to require that a general meeting of shareholder of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

12. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of each of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

13. Corporate Records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of each of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

14. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

15. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their company name and registered office, the said persons signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, gérant, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.916 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 236 du 12 février 2002, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbante»,

(2) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XXIV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.124 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 21 mars 2001, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée les «Sociétés Absorbées» et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. ProLogis European Finance IV S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom ProLogis European Finance IV S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.916.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

2. ProLogis France XXIV S.à r.l. Les Sociétés Absorbées existent sous le nom ProLogis France XXIV S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.124.

Le capital social souscrit des Sociétés Absorbées est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

3. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber chacune des Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévue à la Section XIV, Sous-section III, notamment les Articles 278 à 283, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

4. Date de Prise d'Effet de la Fusion - Date Comptable. La Fusion sera réalisée en interne le jour auquel le notaire soussigné certifie sur requête des Sociétés Fusionnantes que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion a effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, la Fusion sera considérée réalisée avec effet au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

5. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de chacune des Sociétés Absorbées pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de chacune des Sociétés Absorbées et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En application de l'Article 267, paragraphe 1 de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont approuvé à l'unanimité de renoncer à l'exigence de préparer les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes.

6. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, chacune des Sociétés Absorbées, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif respectif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

7. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par l'Article 273 de la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de chacune des Sociétés Absorbées conformément à l'Article 274 de la Loi.

8. Instruments convertibles émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations convertibles ou autres instruments financiers convertibles.

9. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial ne sera attribué aux membres des conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

10. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

11. Assemblée générale de l'associé de la Société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Absorbées soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où chacune des Sociétés Absorbées est entièrement détenue par la Société Absorbante.

Part ailleurs l'associé de la Société Absorbante a le droit de requérir qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de sa réquisition.

12. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de chacune des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

13. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la loi.

14. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

15. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs dénomination sociale et siège social, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. CASSELLS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50258. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011156176/205.

(110181747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Immo du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.732.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12/10/2011.

Référence de publication: 2011141598/10.

(110163711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Intels Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 89.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141600/9.

(110163733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

ProLogis European Finance IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.180.275,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.192.

ProLogis France XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.108.

ProLogis France XLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.547.

ProLogis France LIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.617.

JOINT MERGER PROPOSAL

In the year two-thousand and eleven, on the eleventh day of November,

before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, manager, residing in Luxembourg,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance IX S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.192 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 20 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1339 of 17 December 2003, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated 27 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1168 of 15 June 2007,

hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.108 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 26 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 797 of 26 October 1999, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 21 September 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 241 of 13 February 2002,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 1",

(3) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XLVIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.547 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger enacted on 13 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1215 of 18 November 2003, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 2",

(4) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France LIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.617 and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit enacted on 2 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 187 of 2 March 2005, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 3", together with the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2 referred to as the "Absorbed Companies" and together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies".

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

1. ProLogis European Finance IX S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of ProLogis European Finance IX S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.192.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at EUR 7,180,275.- represented by 287,211 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

2. ProLogis France XIII S.à r.l. The Absorbed Company 1 exists under the name of, ProLogis France XIII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.108.

The subscribed capital of the Absorbed Company 1 is set at EUR 412,500.- represented by 165 shares with a nominal value of EUR 2,500.- each, which are fully paid up.

3. ProLogis France XLVIII S.à r.l. The Absorbed Company 2 exists under the name of, ProLogis France XLVIII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.547.

The subscribed capital of the Absorbed Company 2 is set at EUR 15,000.- represented by 600 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

4. ProLogis France LIII S.à r.l. The Absorbed Company 3 exists under the name of, ProLogis France LIII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.617.

The subscribed capital of the Absorbed Company 5 is set at EUR 15,000.- represented by 600 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

5. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb each of the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in Section XIV, Sub-Section III, namely the Articles 278 to 283, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

6. Effective Date of the Merger - Accounting Date. The Merger will be realized internally on the day the undersigned notary certifies at the request of the Merging Companies that the conditions of Article 279 of the Law are fulfilled (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

From an accounting perspective, the Merger will be considered as accomplished with effect as of 1st December 2011, date from which the accounting operations of each of the Absorbed Companies will be assumed for the account of the Absorbing Company.

7. Financial Accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The annual accounts of each of the Absorbed Companies for the last three years have been approved by the respective shareholder of the Absorbed Companies and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

In compliance with Article 267, paragraph 1 of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies agreed unanimously to waive the requirement of preparing interim accounts of the Merging Companies.

8. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, each of the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their respective assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

9. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such publications as are prescribed by Article 273 of the Law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of each of the Absorbed Companies in accordance with Article 274 of the Law.

10. Convertible instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible bonds or other convertible financial instruments.

11. Special advantages. No special advantages will be attributed to the members of the boards of managers of each of the Merging Companies nor to any other party involved in the Merger.

12. Consultation of documentation. All the shareholders of each of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of each of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts as well as the management reports on such accounts of each of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

13. General meeting of the shareholder of the Absorbing Company. In compliance with the provisions of Article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholder of each of the Absorbed Companies be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that each of the Absorbed Companies is wholly owned by the Absorbing Company.

It is further noted that the shareholder of the Absorbing Company is entitled to require that a general meeting of shareholder of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

14. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of each of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

15. Corporate Records of the Absorbed Companies.

All corporate documents, files and records of each of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

16. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

17. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their company name and registered office, the said persons signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, gérant, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.192 et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1339 du 17 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1168 du 15 juin 2007,

ci-après désignée la «Société Absorbante»,

(2) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.108 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 797 du 26 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 241 du 13 février 2002,

ci-après désignée la «Société Absorbée 1»,

(3) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XLVIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.547 et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1215 du 18 novembre 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 2»,

(4) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France LIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.617 et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 187 du 2 mars 2005, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 3», collectivement avec la Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2 les «Sociétés Absorbées» et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. ProLogis European Finance IX S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom ProLogis European Finance IX S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.192.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 7.180.275,-, représenté par 287.211 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

2. ProLogis France XIII S.à r.l. La Société Absorbée 1 existe sous le nom ProLogis France XIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.108.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 1 est fixé à EUR 412.500,-, représenté par 165 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

3. ProLogis France XLVIII S.à r.l. La Société Absorbée 2 existe sous le nom ProLogis France XLVIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.547.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 2 est fixé à EUR 15.000,-, représenté par 600 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

4. ProLogis France LIII S.à r.l. La Société Absorbée 3 existe sous le nom ProLogis France LIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.617.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 3 est fixé à EUR 15.000,-, représenté par 600 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

5. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber chacune des Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévue à la Section XIV, Sous-section III, notamment les Articles 278 à 283, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

6. Date de Prise d'Effet de la Fusion - Date Comptable. La Fusion sera réalisée en interne le jour auquel le notaire soussigné certifie sur requête des Sociétés Fusionnantes que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion a effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, la Fusion sera considérée réalisée avec effet au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

7. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de chacune des Sociétés Absorbées pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de chacune des Sociétés Absorbées et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En application de l'Article 267, paragraphe 1 de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont approuvé à l'unanimité de renoncer à l'exigence de préparer les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes.

8. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, chacune des Sociétés Absorbées, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif respectif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

9. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par l'Article 273 de la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de chacune des Sociétés Absorbées conformément à l'Article 274 de la Loi.

10. Instruments convertibles émis par les Sociétés Fusionnantes . A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations convertibles ou autres instruments financiers convertibles.

11. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial ne sera attribué aux membres des conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

12. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

13. Assemblée générale de l'associé de la Société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Absorbées soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où chacune des Sociétés Absorbées est entièrement détenue par la Société Absorbante.

Part ailleurs l'associé de la Société Absorbante a le droit de requérir qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de sa réquisition.

14. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de chacune des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

15. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la loi.

16. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

17. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs dénomination sociale et siège social, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2011. Relation LAC/2011/50261. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011156177/279.

(110181806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Interalu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.017.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26/9/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141601/10.

(110163824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

International Distributors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 13.045.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Gioacchino GALIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011141602/12.

(110164397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

INTRAPAR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 34.055.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 OCT. 2011.

Pour: INTRAPAR S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011141603/16.

(110164291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

INTRAPAR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 34.055.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 OCT. 2011.

Pour: INTRAPAR S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011141604/16.

(110164292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

IQUAT-International Information Industry Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14/10/2011. Signature.

Référence de publication: 2011141605/10.

(110164107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Josy Welter Bertrange S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.511.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSY WELTER BERTRANGE S.à r.l.

Référence de publication: 2011141609/10.

(110164399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

ProLogis European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.217.197,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.892.

ProLogis France III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.526.

ProLogis France IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.527.

ProLogis France VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 230.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.529.

ProLogis France X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.105.

ProLogis France XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.106.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November,
before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, manager, residing in Luxembourg,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.892 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 6 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 760 of 13 October 1999, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 22 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 214 of 18 March 2000,

hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France III S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.526 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 20 April 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 508 of 3 July 1999, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 20 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 658 of 21 August 2001,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 1",

(3) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, it self represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 69.527 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 20 April 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 513 of 6 July 1999, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 20 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 636 of 14 August 2001,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 2",

(4) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.529 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 20 April 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 513 of 6 July 1999, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 4 June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 662 of 1 September 1999,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 3",

(5) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France X S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.105 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 26 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 797 of 26 October 1999, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 20 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 658 of 21 August 2001,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 4",

(6) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.106 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 26 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 797 of 26 October 1999, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 24 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 229 of 25 March 2000,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 5", together with the Absorbed Company 1, the Absorbed Company 2, the Absorbed Company 3 and the Absorbed Company 4 referred to as the "Absorbed Companies" and together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies".

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

1. ProLogis European Finance S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of ProLogis European Finance S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.892.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at EUR 41,217,197.- represented by 1,329,587 shares with a nominal value of EUR 31.- each, which are fully paid up.

2. ProLogis France III S.à r.l. The Absorbed Company 1 exists under the name of, ProLogis France III S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.526.

The subscribed capital of the Absorbed Company 1 is set at EUR 50,000.- represented by 50 shares with a nominal value of EUR 1,000.- each, which are fully paid up.

3. ProLogis France IV S.à r.l. The Absorbed Company 2 exists under the name of, ProLogis France IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.527.

The subscribed capital of the Absorbed Company 2 is set at EUR 200,000.- represented by 200 shares with a nominal value of EUR 1,000.- each, which are fully paid up.

4. ProLogis France VI S.à r.l.

The Absorbed Company 3 exists under the name of, ProLogis France VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.529.

The subscribed capital of the Absorbed Company 3 is set at EUR 230,000.- represented by 230 shares with a nominal value of EUR 1,000.- each, which are fully paid up.

5. ProLogis France X S.à r.l. The Absorbed Company 4 exists under the name of, ProLogis France X S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.105.

The subscribed capital of the Absorbed Company 4 is set at EUR 24,500.- represented by 980 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

6. ProLogis France XI S.à r.l. The Absorbed Company 5 exists under the name of, ProLogis France XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.106.

The subscribed capital of the Absorbed Company 5 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up,

7. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb each of the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in Section XIV, Sub-Section III, namely the Articles 278 to 283, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

8. Effective Date of the Merger - Accounting Date. The Merger will be realized internally on the day the undersigned notary certifies at the request of the Merging Companies that the conditions of Article 279 of the Law are fulfilled (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

From an accounting perspective, the Merger will be considered as accomplished with effect as of 1st December 2011, date from which the accounting operations of each of the Absorbed Companies will be assumed for the account of the Absorbing Company.

9. Financial Accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The annual accounts of each of the Absorbed Companies for the last three years have been approved by the respective shareholder of the Absorbed Companies and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

In compliance with Article 267, paragraph 1 of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies agreed unanimously to waive the requirement of preparing interim accounts of the Merging Companies.

10. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, each of the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their respective assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

11. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such publications as are prescribed by Article 273 of the Law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of each of the Absorbed Companies in accordance with Article 274 of the Law.

12. Convertible instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible bonds or other convertible financial instruments.

13. Special advantages. No special advantages will be attributed to the members of the boards of managers of each of the Merging Companies nor to any other party involved in the Merger.

14. Consultation of documentation. All the shareholders of each of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of each of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts as well as the management reports on such accounts of each of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

15. General meeting of the shareholder of the Absorbing Company. In compliance with the provisions of Article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholder of each of the Absorbed Companies be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that each of the Absorbed Companies is wholly owned by the Absorbing Company.

It is further noted that the shareholder of the Absorbing Company is entitled to require that a general meeting of shareholder of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

16. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of each of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

17. Corporate Records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of each of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

18. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

19. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their company name and registered office, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Peter Cassells, gérant, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.892 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 760 du 13 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 18 mars 2000,

ci-après désignée la «Société Absorbante»,

(2) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.526 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 508 du 3 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 658 du 21 août 2001,

ci-après désignée la «Société Absorbée 1»,

(3) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.527 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 6 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 14 août 2001,

ci-après désignée la «Société Absorbée 2»,

(4) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.529 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 6 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 662 du 1 septembre 1999,

ci-après désignée la «Société Absorbée 3»,

(5) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France X S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.105 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 797 du 26 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 658 du 21 août 2001,

ci-après désignée la «Société Absorbée 4»,

(6) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, gérant,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.106 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 797 du 26 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 229 du 25 mars 2000,

ci-après désignée la «Société Absorbée 5», collectivement avec la Société Absorbée 1, la Société Absorbée 2, la Société Absorbée 3 et la Société Absorbée 4 les «Sociétés Absorbées» et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. ProLogis European Finance S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom ProLogis European Finance S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.892.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 41.217.197,-, représenté par 1.329.587 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune, toutes entièrement libérées.

2. ProLogis France III S.à r.l. La Société Absorbée 1 existe sous le nom ProLogis France III S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.526.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 1 est fixé à EUR 50.000,-, représenté par 50 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

3. ProLogis France IV S.à r.l. La Société Absorbée 2 existe sous le nom ProLogis France IV S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.527.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 2 est fixé à EUR 200.000,-, représenté par 200 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

4. ProLogis France VI S.à r.l. La Société Absorbée 3 existe sous le nom ProLogis France VI S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.529.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 3 est fixé à EUR 230.000,-, représenté par 230 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

5. ProLogis France X S.à r.l. La Société Absorbée 4 existe sous le nom ProLogis France X S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.105.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 4 est fixé à EUR 24.500,-, représenté par 980 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

6. ProLogis France XI S.à r.l. La Société Absorbée 5 existe sous le nom ProLogis France XI S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.106.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 5 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

7. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber chacune des Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévue à la Section XIV, Sous-section III, notamment les Articles 278 à 283, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

8. Date de Prise d'Effet de la Fusion - Date Comptable. La Fusion sera réalisée en interne le jour auquel le notaire soussigné certifie sur requête des Sociétés Fusionnantes que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion a effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, la Fusion sera considérée réalisée avec effet au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

9. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de chacune des Sociétés Absorbées pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de chacune des Sociétés Absorbées et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En application de l'Article 267, paragraphe 1 de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont approuvé à l'unanimité de renoncer à l'exigence de préparer les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes.

10. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, chacune des Sociétés Absorbées, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif respectif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

11. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par l'Article 273 de la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de chacune des Sociétés Absorbées conformément à l'Article 274 de la Loi.

12. Instruments convertibles émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations convertibles ou autres instruments financiers convertibles.

13. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial ne sera attribué aux membres des conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

14. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

15. Assemblée générale de l'associé de la Société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Absorbées soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où chacune des Sociétés Absorbées est entièrement détenue par la Société Absorbante.

Par ailleurs l'associé de la Société Absorbante a le droit de requérir qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de sa réquisition.

16. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de chacune des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

17. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la loi.

18. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

19. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs dénomination sociale et siège social, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2011. Relation LAC/2011/50256. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011156178/352.

(110181684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Jardinier-Paysagiste Lemmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 4, rue Alsbich.

R.C.S. Luxembourg B 50.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011141608/13.

(110164057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

C.L Transports, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 85, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 153.457.

Cession de parts Commandités

Entre,

Monsieur ZESTER René Pierre, né le 6 juin 1971 à Beaumont sur Oise (France) demeurant 112 rue du canal L-4051 Esch sur Alzette, qui cède la totalité de ses parts sociales commandités soit 800 parts sociales commandités au prix de 20.000,00 € (vingt mille euros).

Et

Monsieur SCHREINER Philippe né le 28 octobre 1960 à Tantonville demeurant 29 rue des émonds F-55190 Sorcy Saint Martin, qui accepte la cession au prix de 20.000,00 € (vingt mille euros).

Monsieur ZESTER René Pierre démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant administratif avec effet immédiat.

Fait à Esch sur Alzette, le 15 octobre 2011.

Monsieur SCHREINER Philippe / Monsieur ZESTER René Pierre.

Référence de publication: 2011142023/18.

(110164459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis European Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 85.981.

ProLogis France XXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 85.199.

ProLogis France CX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.617.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

In the year two-thousand and eleven, on the eleventh day of November,
before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, manager, residing in Luxembourg,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.981 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 24 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 798 of 27 May 2002, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XXXVII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.199 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 19 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 572 of 12 April 2002, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 1",

(3) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France CX S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.617 and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit enacted on 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2418 of 3 October 2008, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 2", together with the Absorbed Company 1 referred to as the "Absorbed Companies" and together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies".

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

1. ProLogis European Finance VI S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of ProLogis European Finance VI S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.981.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

2. ProLogis France XXXVII S.à r.l. The Absorbed Company 1 exists under the name of, ProLogis France XXXVII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.199.

The subscribed capital of the Absorbed Company 1 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

3. ProLogis France CX S.à r.l. The Absorbed Company 2 exists under the name of, ProLogis France CX S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.617.

The subscribed capital of the Absorbed Company 2 is set at EUR 15,000.- represented by 600 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

4. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb each of the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in Section XIV, Sub-Section III, namely the Articles 278 to 283, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

5. Effective Date of the Merger - Accounting Date. The Merger will be realized internally on the day the undersigned notary certifies at the request of the Merging Companies that the conditions of Article 279 of the Law are fulfilled (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

From an accounting perspective, the Merger will be considered as accomplished with effect as of 1st December 2011, date from which the accounting operations of each of the Absorbed Companies will be assumed for the account of the Absorbing Company.

6. Financial Accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The annual accounts of each of the Absorbed Companies for the last three years have been approved by the respective shareholder of the Absorbed Companies and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

In compliance with Article 267, paragraph 1 of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies agreed unanimously to waive the requirement of preparing interim accounts of the Merging Companies.

7. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, each of the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their respective assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

8. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such publications as are prescribed by Article 273 of the Law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of each of the Absorbed Companies in accordance with Article 274 of the Law.

9. Convertible instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible bonds or other convertible financial instruments.

10. Special advantages. No special advantages will be attributed to the members of the boards of managers of each of the Merging Companies nor to any other party involved in the Merger.

11. Consultation of documentation. All the shareholders of each of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of each of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts as well as the management reports on such accounts of each of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

12. General meeting of the shareholder of the Absorbing Company. In compliance with the provisions of Article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholder of each of the Absorbed Companies be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that each of the Absorbed Companies is wholly owned by the Absorbing Company.

It is further noted that the shareholder of the Absorbing Company is entitled to require that a general meeting of shareholder of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

13. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of each of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

14. Corporate Records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of each of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

15. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

16. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their company name and registered office, the said persons signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, gérant, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.981 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 798 du 27 mai 2002, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbante»,

(2) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XXXVII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.199 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 12 avril 2002, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 1»,

(3) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France CX S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.617 et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2418 du 3 octobre 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 2», collectivement avec la Société Absorbée 1 les «Sociétés Absorbées» et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. ProLogis European Finance VI S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom ProLogis European Finance VI S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.981.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

2. ProLogis France XXXVII S.à r.l. La Société Absorbée 1 existe sous le nom ProLogis France XXXVII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.199.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 1 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

3. ProLogis France CX S.à r.l. La Société Absorbée 2 existe sous le nom ProLogis France CX S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.617.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 2 est fixé à EUR 15.000,-, représenté par 600 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

4. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber chacune des Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévue à la Section XIV, Sous-section III, notamment les Articles 278 à 283, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

5. Date de Prise d'Effet de la Fusion - Date Comptable. La Fusion sera réalisée en interne le jour auquel le notaire soussigné certifie sur requête des Sociétés Fusionnantes que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion a effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, la Fusion sera considérée réalisée avec effet au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

6. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de chacune des Sociétés Absorbées pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de chacune des Sociétés Absorbées et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En application de l'Article 267, paragraphe 1 de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont approuvé à l'unanimité de renoncer à l'exigence de préparer les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes.

7. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, chacune des Sociétés Absorbées, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif respectif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

8. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par l'Article 273 de la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de chacune des Sociétés Absorbées conformément à l'Article 274 de la Loi.

9. Instruments convertibles émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations convertibles ou autres instruments financiers convertibles.

10. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial ne sera attribué aux membres des conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

11. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

12. Assemblée générale de l'associé de la Société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Absorbées soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où chacune des Sociétés Absorbées est entièrement détenue par la Société Absorbante.

Part ailleurs l'associé de la Société Absorbante a le droit de requérir qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de sa réquisition.

13. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de chacune des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

14. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la loi.

15. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

16. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs dénomination sociale et siège social, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2011. Relation LAC/2011/50259. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011156179/238.

(110181792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Josy Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 8-10, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 29.641.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSY WELTER S.à r.l.

Référence de publication: 2011141611/10.

(110164401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Knauf Restaurants s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 113.942.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KNAUF RESTAURANTS S.à r.l.

Référence de publication: 2011141613/10.

(110164402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 84.492.197,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

Le bilan au 31 janvier 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141615/10.

(110164022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 84.492.197,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

Le bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141616/10.

(110164066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

ProLogis European Finance VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.148.

ProLogis France XLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.597.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November,

before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, manager, residing in Luxembourg,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.148 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 14 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 27 of 10 January 2003, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XLVII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.597 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 1 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 872 of 26 August 2003, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Companies" and together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies".

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

1. ProLogis European Finance VII S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of ProLogis European Finance VII S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.148.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

2. ProLogis France XLVII S.à r.l. The Absorbed Companies exist under the name of, ProLogis France XLVII S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.597.

The subscribed capital of the Absorbed Companies is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

3. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb each of the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in Section XIV, Sub-Section III, namely the Articles 278 to 283, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

4. Effective Date of the Merger - Accounting Date. The Merger will be realized internally on the day the undersigned notary certifies at the request of the Merging Companies that the conditions of Article 279 of the Law are fulfilled (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

From an accounting perspective, the Merger will be considered as accomplished with effect as of 1st December 2011, date from which the accounting operations of each of the Absorbed Companies will be assumed for the account of the Absorbing Company.

5. Financial Accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The annual accounts of each of the Absorbed Companies for the last three years have been approved by the respective shareholder of the Absorbed Companies and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

In compliance with Article 267, paragraph 1 of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies agreed unanimously to waive the requirement of preparing interim accounts of the Merging Companies.

6. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, each of the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their respective assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date,

7. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such publications as are prescribed by Article 273 of the Law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of each of the Absorbed Companies in accordance with Article 274 of the Law.

8. Convertible instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible bonds or other convertible financial instruments.

9. Special advantages. No special advantages will be attributed to the members of the boards of managers of each of the Merging Companies nor to any other party involved in the Merger.

10. Consultation of documentation. All the shareholders of each of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of each of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts as well as the management reports on such accounts of each of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

11. General meeting of the shareholder of the Absorbing Company. In compliance with the provisions of Article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholder of each of the Absorbed Companies be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that each of the Absorbed Companies is wholly owned by the Absorbing Company.

It is further noted that the shareholder of the Absorbing Company is entitled to require that a general meeting of shareholder of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

12. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of each of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

13. Corporate Records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of each of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

14. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

15. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their company name and registered office, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, gérant, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.148 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 10 janvier 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbante»,

(2) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XLVII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.597 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 872 du 26 août 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée les «Sociétés Absorbées» et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. ProLogis European Finance VII S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom ProLogis European Finance VII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.148.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

2. ProLogis France XLVII S.à r.l. Les Sociétés Absorbées existent sous le nom ProLogis France XLVII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.597.

Le capital social souscrit des Sociétés Absorbées est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

3. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber chacune des Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévue à la Section XIV, Sous-section III, notamment les Articles 278 à 283, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

4. Date de Prise d'Effet de la Fusion - Date Comptable. La Fusion sera réalisée en interne le jour auquel le notaire soussigné certifie sur requête des Sociétés Fusionnantes que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion a effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, la Fusion sera considérée réalisée avec effet au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

5. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Les comptes annuels de chacune des Sociétés Absorbées pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de chacune des Sociétés Absorbées et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En application de l'Article 267, paragraphe 1 de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont approuvé à l'unanimité de renoncer à l'exigence de préparer les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes.

6. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, chacune des Sociétés Absorbées, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif respectif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

7. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par l'Article 273 de la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de chacune des Sociétés Absorbées conformément à l'Article 274 de la Loi.

8. Instruments convertibles émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations convertibles ou autres instruments financiers convertibles.

9. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial ne sera attribué aux membres des conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

10. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

11. Assemblée générale de l'associé de la Société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Absorbées soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où chacune des Sociétés Absorbées est entièrement détenue par la Société Absorbante.

Part ailleurs l'associé de la Société Absorbante a le droit de requérir qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de sa réquisition.

12. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de chacune des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

13. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la loi.

14. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

15. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs dénomination sociale et siège social, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. Cassells, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2011. Relation LAC/2011/50260. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011156180/205.

(110181758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 84.492.197,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

Le bilan au 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141617/10.

(110164209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Laboratoire Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, Op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 90.122.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABORATOIRE SCHAACK S.à r.l.

Référence de publication: 2011141622/10.

(110163996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Leman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141625/10.

(110164363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Les Portes du Terroir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 37.957.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PORTES DU TERROIR S. à .r.l.

Référence de publication: 2011141626/10.

(110163995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

ProLogis European Finance XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.139.750,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.210.

ProLogis France XCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.905.

ProLogis France XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 92.648.

ProLogis France CVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.501.

ProLogis France XCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.908.

ProLogis France XCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.891.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November,
before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, manager, residing in Luxembourg,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.210 and incorporated by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated 29 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2484 of 2 November 2007, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 8 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 791 of 16 April 2010,

hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XCIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.905 and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit enacted on 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1845 of 30 August 2007, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 28 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2501 of 17 October 2011,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 1",

(3) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XLVI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 92.648 and incorporated by a deed of Maître Frank Baden enacted on 18 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 447 of 24 April 2003, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 2",

(4) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France CVIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.501 and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit enacted on 5 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1714 of 11 July 2008, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 3",

(5) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XCII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.908 and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit enacted on 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1835 of 29 August 2007, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 4",

(6) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Peter Cassells, prenamed,

acting as manager on behalf of ProLogis France XCIV S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.891 and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit enacted on 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1841 of 30 August 2007, whose articles of association have not been amended since,

hereinafter referred to as the "Absorbed Company 5", together with the Absorbed Company 1, the Absorbed Company 2, the Absorbed Company 3 and the Absorbed Company 4 referred to as the "Absorbed Companies" and together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies".

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

1. ProLogis European Finance XI S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of ProLogis European Finance XI S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.210.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at EUR 6,139,750.- represented by 245,590 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

2. ProLogis France XCIII S.à r.l. The Absorbed Company 1 exists under the name of, ProLogis France XCIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.905.

The subscribed capital of the Absorbed Company 1 is set at EUR 15,000.- represented by 600 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

3. ProLogis France XLVI S.à r.l. The Absorbed Company 2 exists under the name of, ProLogis France XLVI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.648.

The subscribed capital of the Absorbed Company 2 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

4. ProLogis France CVIII S.à r.l. The Absorbed Company 3 exists under the name of, ProLogis France CVIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.501.

The subscribed capital of the Absorbed Company 3 is set at EUR 15,000.- represented by 600 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

5. ProLogis France XCII S.à r.l. The Absorbed Company 4 exists under the name of, ProLogis France XCII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.908.

The subscribed capital of the Absorbed Company 4 is set at EUR 15,000.- represented by 600 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

6. ProLogis France XCIV S.à r.l. The Absorbed Company 5 exists under the name of, ProLogis France XCIV S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.891.

The subscribed capital of the Absorbed Company 5 is set at EUR 15,000.- represented by 600 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

7. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb each of the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in Section XIV, Sub-Section III, namely the Articles 278 to 283, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

8. Effective Date of the Merger - Accounting Date. The Merger will be realized internally on the day the undersigned notary certifies at the request of the Merging Companies that the conditions of Article 279 of the Law are fulfilled (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

From an accounting perspective, the Merger will be considered as accomplished with effect as of 1st December 2011, date from which the accounting operations of each of the Absorbed Companies will be assumed for the account of the Absorbing Company.

9. Financial Accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The annual accounts of each of the Absorbed Companies for the last three years have been approved by the respective shareholder of the Absorbed Companies and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

In compliance with Article 267, paragraph 1 of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies agreed unanimously to waive the requirement of preparing interim accounts of the Merging Companies.

10. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, each of the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their respective assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

11. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such publications as are prescribed by Article 273 of the Law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of each of the Absorbed Companies in accordance with Article 274 of the Law.

12. Convertible instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible bonds or other convertible financial instruments.

13. Special advantages. No special advantages will be attributed to the members of the boards of managers of each of the Merging Companies nor to any other party involved in the Merger.

14. Consultation of documentation. All the shareholders of each of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of each of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts as well as the management reports on such accounts of each of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

15. General meeting of the shareholder of the Absorbing Company. In compliance with the provisions of Article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholder of each of the Absorbed Companies be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that each of the Absorbed Companies is wholly owned by the Absorbing Company.

It is further noted that the shareholder of the Absorbing Company is entitled to require that a general meeting of shareholder of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

16. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of each of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

17. Corporate Records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of each of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

18. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

19. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their company name and registered office, the said persons signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, gérant, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.210 et constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2484 du 2 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 791 du 16 avril 2010,

ci-après désignée la «Société Absorbante»,

(2) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XCIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.905 et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1845 du 30 août 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2501 du 17 octobre 2011,

ci-après désignée la «Société Absorbée 1»,

(3) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XLVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.648 et constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 24 avril 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 2»,

(4) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France CVIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.501 et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1714 du 11 juillet 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 3»,

(5) ProLogis Directorship S.à.r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XCII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.908 et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1835 du 29 août 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 4»,

(6) ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Peter Cassells, prénommé,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis France XCIV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.891 et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1841 du 30 août 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

ci-après désignée la «Société Absorbée 5», collectivement avec la Société Absorbée 1, la Société Absorbée 2, la Société Absorbée 3 et la Société Absorbée 4 les «Sociétés Absorbées»et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes»;

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. ProLogis European Finance XI S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom ProLogis European Finance XI S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.210.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 6.139.750,-, représenté par 245.590 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune, toutes entièrement libérées.

2. ProLogis France XCIII S.à r.l. La Société Absorbée 1 existe sous le nom ProLogis France XCIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.905.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 1 est fixé à EUR 15.000,-, représenté par 600 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

3. ProLogis France XLVI S.à r.l. La Société Absorbée 2 existe sous le nom ProLogis France XLVI S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.648.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 2 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

4. ProLogis France CVIII S.à r.l. La Société Absorbée 3 existe sous le nom ProLogis France CVIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.501.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 3 est fixé à EUR 15.000,-, représenté par 600 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

5. ProLogis France XCII S.à r.l. La Société Absorbée 4 existe sous le nom ProLogis France XCII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.908.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 4 est fixé à EUR 15.000,-, représenté par 600 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

6. ProLogis France XCIV S.à r.l. La Société Absorbée 5 existe sous le nom ProLogis France XCIV S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.891.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 5 est fixé à EUR 15.000,-, représenté par 600 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

7. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber chacune des Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévue à la Section XIV, Sous-section III, notamment les Articles 278 à 283, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

8. Date de Prise d'Effet de la Fusion - Date Comptable. La Fusion sera réalisée en interne le jour auquel le notaire soussigné certifie sur requête des Sociétés Fusionnantes que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion a effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, la Fusion sera considérée réalisée avec effet au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

9. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de chacune des Sociétés Absorbées pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de chacune des Sociétés Absorbées et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En application de l'Article 267, paragraphe 1 de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont approuvé à l'unanimité de renoncer à l'exigence de préparer les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes.

10. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, chacune des Sociétés Absorbées, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif respectif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

11. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par l'Article 273 de la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de chacune des Sociétés Absorbées conformément à l'Article 274 de la Loi.

12. Instruments convertibles émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations convertibles ou autres instruments financiers convertibles.

13. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial ne sera attribué aux membres des conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

14. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

15. Assemblée générale de l'associé de la Société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Absorbées soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où chacune des Sociétés Absorbées est entièrement détenue par la Société Absorbante.

Part ailleurs l'associé de la Société Absorbante a le droit de requérir qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de sa réquisition.

16. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de chacune des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

17. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la loi.

18. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

19. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs dénomination sociale et siège social, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. CASSELLS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50262. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011156181/344.

(110181820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 juillet 2011 a pris note de la démission de Mr Tom CHALLENGOR, Director of Strategy - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ, de ses fonctions d'administrateur,

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de ratifier la cooptation de Mr Tony POON, Head of Client Services and Business Manager, 8 Connaught Place Central, HONG KONG, suite à la démission de Mr Thomas CHALLENGOR.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a également décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Mr Simon DAVIES

Executive Chairman, Threadneedle Asset Management Holdings S.à.R.L. 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr Crispin HENDERSON

Chief Executive Officer, Threadneedle Asset Management Holdings S.à.R.L. 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr Dominik KREMER

Ickstatt Strasse 15, 80469 Munich

Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZIN

MJC Conseil Sàrl,

138 rue A Unden L-2652 Luxembourg

Mr Tony POON

Head of Client Services and Business Manager, Threadneedle Portfolio Services Hong Kong Ltd 8 Connaught Place Central, Hong Kong

Leur mandat est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2012.

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

400, Route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour THREADNEEDLE (Lux)

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011143056/37.

(110164965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.